Lonrai

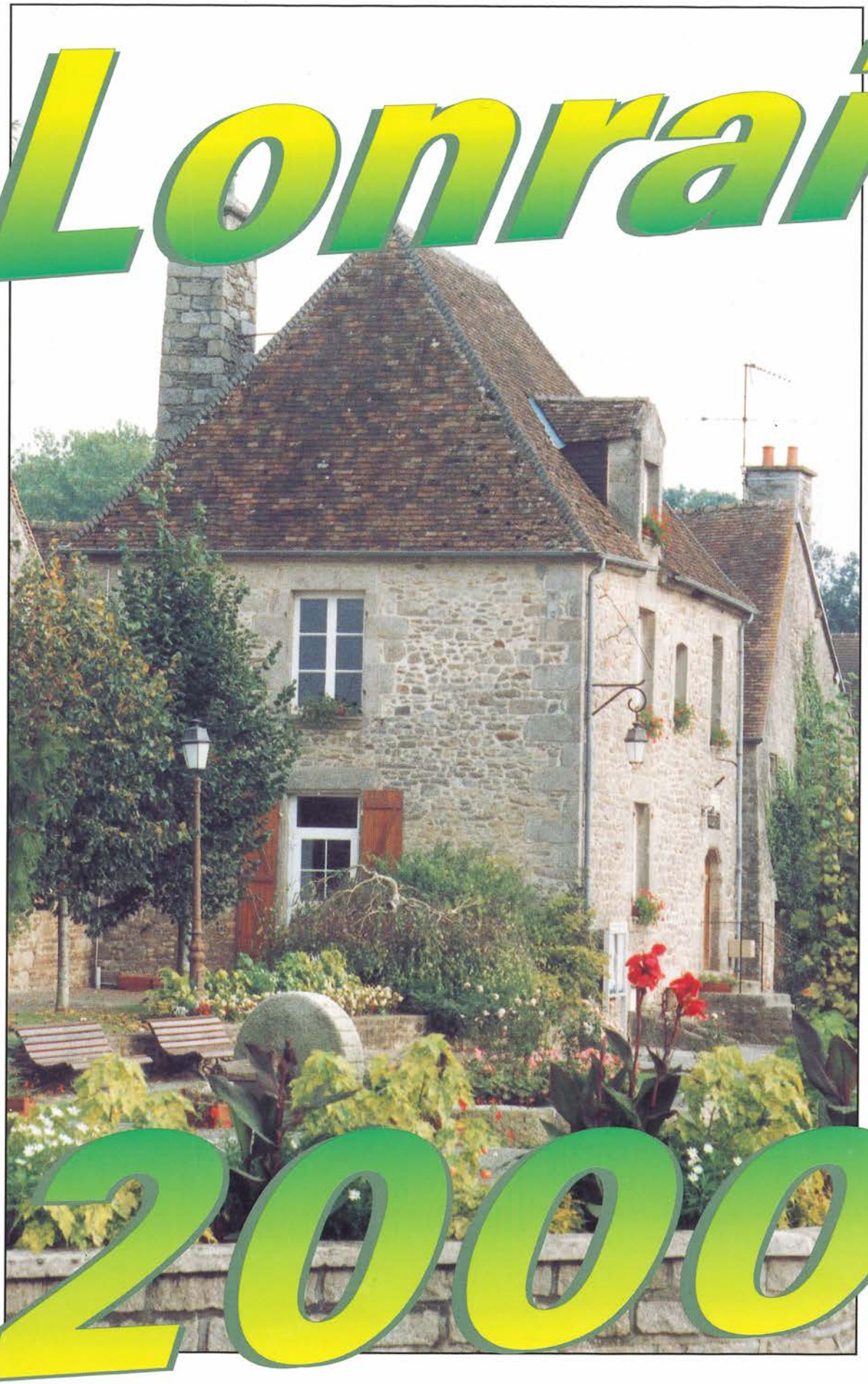

2000

BULLETIN
MUNICIPAL
D'INFORMATION

Editorial

A l'aube du 21e siècle, nombreux sont les bilans du siècle écoulé. Un siècle qui a marqué les générations par ses évolutions technologiques et culturelles. Que nous réserve le prochain ? Nous pouvons imaginer que nous allons devoir nous adapter à de nouveaux modes de fonctionnement et de pensée.

Penser et imaginer notre village de demain, tel est l'une des grandes réflexions menées depuis plusieurs mois par le conseil. Une fois encore la réponse n'est pas évidente mais notre devoir est de prévoir et d'anticiper. Dans le cadre de son urbanisation future, la commune cherche à concilier plusieurs objectifs :

- *garder la maîtrise de son développement.*
- *tenir compte des évolutions qui font jour.*
- *offrir une gamme plus large de logements.*
- *préserver l'environnement et notre qualité de vie.*

Une première étape vient d'être franchie. L'ensemble des espaces et aménagements pour les prochaines années est désormais rassemblé dans le plan d'occupation des sols. Une seconde démarre. Nos besoins et notre évolution doivent s'inscrire dans une réflexion plus large en adéquation avec les autres collectivités.

Nous constatons sur notre commune un manque évident de salles de réunion. L'occupation de la salle polyvalente par la bibliothèque de l'école a obligé les associations à utiliser les salles des communes voisines. La nouvelle réglementation concernant les nuisances sonores et les nouvelles normes d'hygiène nous laissent à penser que dans un avenir proche, elle sera réservée à la restauration scolaire. Nous avons entamé une réflexion sur ce sujet, mais il n'y a pas de solution immédiate.

La première phase du lotissement du Ronceray est terminée. La seconde composée de 13 parcelles vient de commencer. Une nouvelle rue va se créer, qui débouchera près de l'Église, avec autour ses constructions, ses espaces verts et ses cheminements piétons.

Notre volonté de maintenir une école de proximité se concrétise dans la construction du groupe scolaire. Cet établissement sera opérationnel à la rentrée de septembre 2000. Les enfants de maternelle ont occupé une partie de ces nouveaux locaux au début du mois de mars. Il offrira deux classes maternelles, cinq classes primaires, une garderie, une salle de motricité et une bibliothèque. La proximité de l'aire de loisirs et du terrain multisports lui sera complémen-

Editorial

taire. Nos quatre communes du RPI ont investi dans ce pôle scolaire moderne et dynamique afin d'assurer à nos enfants et aux partenaires éducatifs le meilleur service possible.

Tous ces travaux ont affecté la qualité de la départementale qui traverse notre bourg. Il est prévu à l'automne prochain, en partenariat avec le Conseil Général et la Direction Départementale de l'Équipement, d'aménager la première partie de la traversée du bourg. La voirie sera refaite depuis le Ronceray jusqu'au carrefour du Monument aux Morts. Des équipements provisoires seront réalisés pour la sécurité des abords du groupe scolaire et des places de parking seront aménagées.

L'assainissement tant attendu sur le secteur de Beaubourdel est réalisé et fonctionne. Une équipe de l'A.I.F.R. (Association qui s'occupe de réinsertion) y a fait un nettoyage. L'enterrement des réseaux de la rue du Rocher et de la rue des Tisserands se termine. Comme programmé, les techniciens de la Communauté Urbaine prendront contact au printemps avec les habitants de la Lande et du Fléchet pour la réalisation de cette nouvelle tranche.

Nous avons tous été marqués par les évènements de cette fin d'année 1999. Notre commune a été touchée plus particulièrement sur les secteurs de Bourdon, Montperthuis et l'allée des marronniers qui restera défigurée pour de nombreuses années.

C'est avec tristesse que nous avons vécu la disparition brutale de notre conseiller municipal Georges CIVERAC victime du devoir et de l'esprit d'entraide qui l'animait. Homme de cœur, élu assidu et efficace, il était très apprécié par l'ensemble du conseil municipal.

Dans l'esprit qui nous anime, tous ensemble, affirmons notre volonté de réussite en rassemblant nos énergies et notre enthousiasme.

Annie ROMAIN
Maire de Lonrai

S O M M A I R E

Editorial . . . . . page 1
Pratique. . . . . pages 2 à 5
Urbanisme. . . . . pages 6/7
Scolaire et Culture . . . . . pages 8/10
Finances . . . . . pages 11
Au Conseil . . . . . pages 12/13
Dossier . . . . . pages 15 à 17
Vie Paroissiale . . . . . page 19
Vie Associative . . . . . pages 20 à 25
Démarches Administratives. pages 26 à 28

Chargé de publication : Annie ROMAIN
Rédacteur : Jean-Pierre FOURNOUS et la Commission communication
Éditeur : Mairie de Lonrai - 61250 LONRAI - Tél. 02 33 26 38 75 - Fax. 02 33 32 07 25
Tirage : 500 exemplaires - Diffusion gratuite
Réalisation : Normandie Roto Impression s.a.
Z.I. de Lonrai - Tél. 02 33 32 15 44 - Fax. 02 33 32 87 15

PRATIQUE

HEURES d'OUVERTURE de la MAIRIE

Lundi	*16H00 à 19h00*
Mardi	*fermé*
Mercredi	*10H00 à 12H00*
	13H30 à 17H30
Jeudi	*fermé*
Vendredi	*13H30 à 17H00*
Samedi	*fermé*

Secrétaire de Mairie *: Mme Annie* ***VISSEICHE***
Agent Administratif *: Mme Anne-Marie* ***HUE***

Téléphone : ***02 33 26 38 75*** *– Télécopie :* ***02 33 32 07 25***

SERVICE NATIONAL

Dans le cadre de la réforme du service national, tout citoyen âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile.

Les jeunes garçons et filles nés à partir du 1er janvier 1984 se feront recenser dans le mois d'anniversaire en se présentant à la mairie munis du livret de famille.

Une attestation de recensement leur sera remise. Il est très important de conserver ce document qui est indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

En France, le vote est libre et facultatif. Chacun est libre d'exercer son droit de vote, mais pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales de la mairie de son domicile. Celles-ci sont closes le 31 décembre.

Les ressortissants européens résidant en France peuvent demander leur inscription sur les listes complémentaires de leur domicile dans les mêmes conditions, pour les élections européennes et municipales.

TRAVAUX BRUYANTS

Les travaux bruyants de bricolage et de jardinage peuvent être entrepris par les particuliers :
- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h,
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30,
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Chaque année, nous enregistrons des plaintes concernant le non respect de ces horaires. Ceux-ci étant fixés par arrêté préfectoral, toute infraction peut être verbalisée par la gendarmerie. Ayons la courtoisie de respecter le repos de nos voisins ou leurs repas dans le jardin en ne travaillant que pendant les horaires autorisés.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

La collecte des déchets ménagers non recyclables est faite chaque mardi, celle des déchets recyclés le mercredi (sacs bleus et jaunes translucides) par la Société Normande de Nettoiement.

Le ramassage des monstres a lieu en même temps, chaque 1er mardi du mois, les objets les plus encombrants sont ramassés séparément.

Jours fériés : report de passage du mardi 15 août au jeudi 17 août.

Vos poubelles doivent être sorties le lundi soir ou le mardi soir (pas avant), le ramassage commençant très tôt le matin.

Des collecteurs de verre ont été installés au Hamel, près du dépôt de pierre, et aux Sainfoins, près du passage à niveau n° 8.

QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT LA COLLECTE SELECTIVE 1999

DECHETS	Objectif (tonnes)	Réalisé (tonnes)	kg/habitant/an	moyenne nationale
Acier	130	111	2	2
Aluminium	6	3	0,05	0,08
Papier/carton	409	531	10	10
Plastique	149	307	6	3
Verre	1 220	1 413	27	25
Journaux	1 100	1 297	25	17
TOTAL	3 014	3 662	71	57

LA DECHETTERIE A VOTRE SERVICE

Elle est située à ARCONNAY, route de Fresnay sur Sarthe, il est plus aisé d'y accéder par Saint-Germain-du-Corbéïs. Elle est réservée aux habitants de la Communauté Urbaine d'Alençon.

HORAIRES D'OUVERTURE

* Du 1er avril au 30 septembre : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h, le samedi de 10h à 19h

* Du 1er octobre au 31 mars : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, le samedi de 10h à 18h

DECHETS ADMIS

Verres, ferrailles, métaux non ferreux, papiers, cartons, déchets de jardin et tailles de haies, gravats, matériaux de démolition et de bricolage, huiles de vidange.

DECHETS INTERDITS

Déchets industriels, ordures ménagères, cadavres d'animaux, déchets dangereux par leur côté inflammable, toxique, corrosif, explosif.

L'ACCES...

...est limité aux véhicules de moins de 1,90 m et dont l'apport n'excède pas 1 m^3.

La loi sur l'environnement interdisant les décharges non contrôlées, le dépôt de déchets verts du hamel est fermé depuis le 15 mars 2000. Il est donc interdit d'y déposer des végétaux. Vous devez les transporter à Arçonnay ou les brûler vous-même.

POPULATION DE LONRAI DE 1792 À 1999

Années	Nb d'Habitants	Années	Nb d'Habitants	Années	Nb d'Habitants
1792	**130**	1881	**493**	1954	**477**
1805	**558**	1891	**451**	1962	**492**
1820	**581**	1901	**463**	1968	**509**
1831	**610**	1911	**399**	1975	**496**
1841	**625**	1921	**377**	1977	**567**
1851	**634**	1931	**370**	1979	**686**
1861	**611**	1936	**387**	1981	**812**
1872	**574**	1946	**450**	1990	**859**
				1999	**851**

ANALYSES D'EAU 1999

Le service santé-environnement de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales effectue régulièrement le contrôle sanitaire des eaux destinées à l'alimentation humaine par prélèvement chez les particuliers. Le résultat des analyses est affiché en Mairie.

1er mars : **Maison Brûlée**

Paramètres	Résultat	Unités	Normes
Chlore	0,08	mg/lCl2	-
Bactéries aérobies revivifiables à 22° -72h	4	n/ml	-
Coliformes totaux / 100 ml-MS	0	n/100ml	0
pH à 20°C	7,42	unité pH	9
Nitrates (en NO^3)	25	mg/l	50

20 avril : **le Bourg**

Paramètres	Résultat	Unités	Normes
Chlore	0,15	mg/lCl2	-
Bactéries aérobies revivifiables à 22° -72h	3	n/ml	-
Coliformes totaux / 100 ml-MS	0	n/100ml	0
pH à 20°C	7,81	unité pH	9
Nitrates (en NO^3)	25	mg/l	50

09 septembre : **Montperthuis**

Paramètres	Résultat	Unités	Normes
Chlore	0,05	mg/lCl2	-
Bactéries aérobies revivifiables à 22° -72h	<1	n/ml	-
Coliformes totaux / 100 ml-MS	0	n/100ml	0
pH à 20°C	7,54	unité pH	9
Nitrates (en NO^3)	16	mg/l	50

25 novembre : **le Clos des Longchamps**

Paramètres	Résultat	Unités	Normes
Chlore	0,16	mg/lCl2	-
Bactéries aérobies revivifiables à 22° -72h	7	n/ml	-
Coliformes totaux / 100 ml-MS	0	n/100ml	0
pH à 20°C	7,69	unité pH	9
Nitrates (en NO^3)	31	mg/l	50

TARIFS DES SERVICES COMMUNAUTAIRES
(en francs)

SERVICES	PRIX
CRECHES	
Pour les familles relevant de la CAF (suivant Quotient familial)	de 905 à 2218 F
Pour les familles ayant un autre régime (suivant Quotient familial)	de 1499 à 3361 F
HALTE-GARDERIE	
Prix horaire	6 F
BIBLIOTHEQUE (au semestre)°	
Adulte	17 F
Enfant (-14 ans)	gratuit
Demandeur d'emploi	10 F
MEDIATHEQUE (obligation d'adhérer pour 12 mois)	
Adulte (+ de 20 ans)	122 F
14-20 ans	61 F
enfant (- 14 ans)	gratuit
Demandeur d'emploi	68 F
DISCOTHEQUE	
Adulte	60 F
Enfant (- 14 ans)	gratuit
Demandeur d'emploi	34 F
MUSEE	
Individuel	18 F
Groupe + de 10 personnes, 3ème âge, adhérent centre d'art	15 F
Etudiants, scolaire + 14 ans	15 F
Demandeur d'emploi	gratuit
PISCINE	
Bain individuel	
adulte	17 F
enfant (4 à 16 ans)	9 F
étudiant	9 F
Abonnement 10 entrées + carte annuelle	
carte individuelle	49 F
carte famille	94 F
abonnement enfant (4 à 16 ans)	48 F
abonnement adulte	88 F
Abonnement 10 entrées	
adulte	136 F
enfant (4 à 16 ans)	69 F
demandeur d'emploi (10 entrées par mois)	25 F
Location du bonnet	5 F

Urbanisme et Environnement

LOTISSEMENT COMMUNAL " LE RONCERAY "

Il y a un peu plus de deux ans, débutaient les travaux de la première tranche du lotissement "Le Ronceray". Le vif succès rencontré fait que l'ensemble des parcelles sont aujourd'hui occupées. Un petit muret de pierre a été reconstitué au bord de la RD1, créant ainsi une séparation avec la voie piétonne. L'éclairage public assure une ambiance plus feutrée et les plantations apporteront au printemps prochain leurs premières feuilles.

C'est dans un même état d'esprit qu'est envisagée la seconde partie composée également de treize parcelles. La première phase sera réalisée vers la fin du premier semestre. Une attention plus particulière sur les espaces paysagers a été voulue par la création de cheminements piétons et d'un lieu de détente avec le boulodrome et ses plantations d'arbres.

TRAVAUX DE BEAUBOURDEL

Assainissement collectif
Tous les travaux sont terminés et réceptionnés.

Réseau électrique
1ère tranche
Comme prévu la mise en souterrain du réseau électrique basse tension est réalisée rue du Rocher et des Tisserands.
Le câble aérien est resté en place pour maintenir l'éclairage public en service.

2e tranche
Elle ne sera réalisée qu'après l'obtention de la subvention. Elle concernera les logements de la route départementale 531 et de la voie communale 6. Les fourreaux correspondants ont été mis en place dans la tranchée de l'assainissement.

Réseau éclairage public
L'installation des candélabres sera réalisée après les travaux du réseau basse tension puisqu'ils conserveront le même emplacement que les poteaux béton qui supportent actuellement les lanternes.

Réseau France Télécom
La convention signée avec France Télécom permettra de faire disparaître le réseau aérien dans tout ce secteur.

Les déposes correspondantes des poteaux permettront d'améliorer l'esthétique et le cadre de vie.

Département de l'ORNE

Commune de LONRAI

Lieu Dit " Le Ronceray "

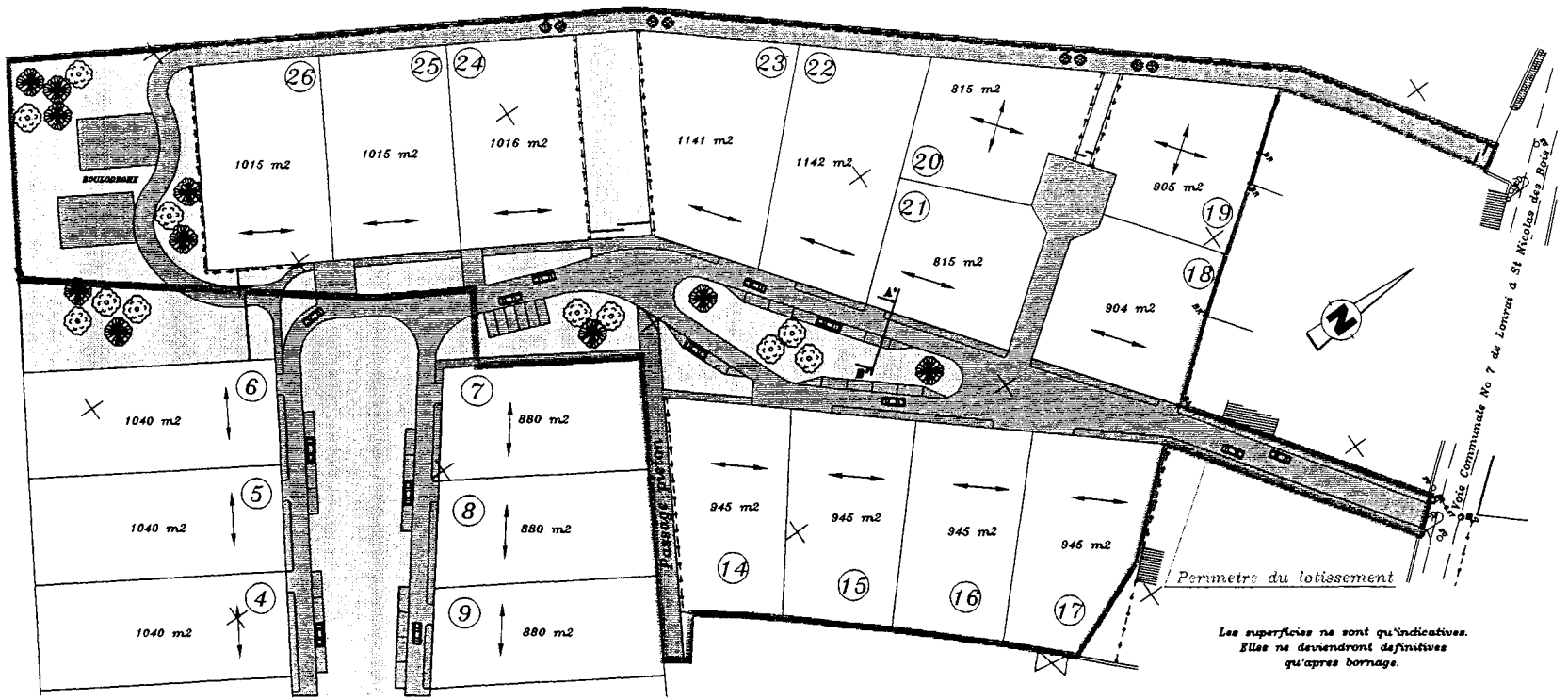

14 Section No pour 945 m2
15 Section No pour 945 m2
16 Section No pour 945 m2
17 Section No pour 945 m2
18 Section No pour 904 m2
19 Section No pour 905 m2
20 Section No pour 815 m2
21 Section No pour 815 m2
22 Section No pour 1142 m2
23 Section No pour 1141 m2
24 Section No pour 1016 m2
25 Section No pour 1115 m2
26 Section No pour 1115 m2

TOTAL DES LOTS : 12748 m2

Voirie Section No pour 2742 m2
Espace vert Section No pour 4513 m2
Parking Section No pour 216 m2

LEGENDE

- Voirie
- Sol Stabilisé
- Espaces Verts
- Faîtage
- (10) Numéro de lot
- ESPACE VERT
  - Bruyère
  - Tilleule
  - Prunus
  - Ilex
  - Haie de Charmilles
- Perimetre du lotissement

ISO. TOP.

PLAN MASSE

et Espaces Verts

Lotissement Communal (2eme tranche)

SARL J.M. PELLE
GEOMETRE EXPERT D.P.L.G.
63 Rue d'Alençon
B.P. 222 CONDE SUR SARTHE
61007 ALENCON CEDEX
Tel:02.33.26.06.73 Fax:02.33.32.94.73

Dossier suivi par : M. PELLE	Dossier No: 98174
Date: OCTOBRE 1999	Echelle: 1/ 1000

Scolaire et Culture

Les travaux de la nouvelle école

C'est en septembre 1999 qu'ont débuté les travaux de la nouvelle école. Malgré des conditions climatiques pas toujours favorables, la progression des ouvrages s'inscrit dans les délais impartis pour une ouverture programmée en septembre 2000.

La première phase concerne l'espace des classes de maternelle opérationnel depuis le début du mois de mars. La seconde qui correspond à la construction des classes du primaire, à la bibliothèque et à la salle de motricité a débuté en janvier.

Les équipements du groupe scolaire à la rentrée prochaine.

Cet ensemble, d'une emprise globale de 4500m^2, offrira une surface couverte de plus de 1500m2. Les classes seront éclairées par de larges baies vitrées donnant accès à des terrasses ainsi que par des lucarnes pour une bonne répartition de la lumière naturelle. Le chauffage sera assuré par une nouvelle chaudière au gaz de ville en service depuis le 15 janvier.

Descriptif de l'ensemble

- Une entrée principale composée d'un grand hall et d'un amphi distribuera le secteur maternelle et primaire, la salle de motricité, la bibliothèque et les cours de récréation.
- Un espace garderie associé à un atelier d'arts plastiques.
- Deux classes de maternelle reliées entre elles par un amphi et un atelier.
- Une salle de repos pour les petits.
- Une cour pour les enfants de maternelle avec deux préaux.
- Une salle de motricité de plus de 120m2.
- Un espace bibliothèque et technologies nouvelles.
- Cinq classes pour le primaire et un espace réservé pour une sixième classe.
- Une cour de primaire associée à un espace paysager bénéficiera d'un accès sur l'aire de loisirs pour les activités sportives.
- Une restauration scolaire.

Le financement d'une opération décidée en janvier 1998

A cette époque le syndicat composé des trois communes de LONRAI, COLOMBIERS et CUISSAI ne possédait pas d'avance financière. Les efforts consacrés durant ces deux années nous ont permis de lancer le projet avec un autofinancement de plus de 400.000F. Aujourd'hui, avec les 50% de subvention de l'Etat et un emprunt sur 20 ans, le SIVOS réalisera un ensemble de travaux et d'équipements intérieurs pour un montant hors taxes de 5,7 millions de francs.

Depuis le 1er janvier 2000, la commune de Saint Nicolas des Bois a rejoint le SIVOS. Elle participera désormais aux frais de fonctionnement et d'investissement au prorata du nombre d'enfants scolarisés et du nombre d'habitants au même titre que les autres communes.

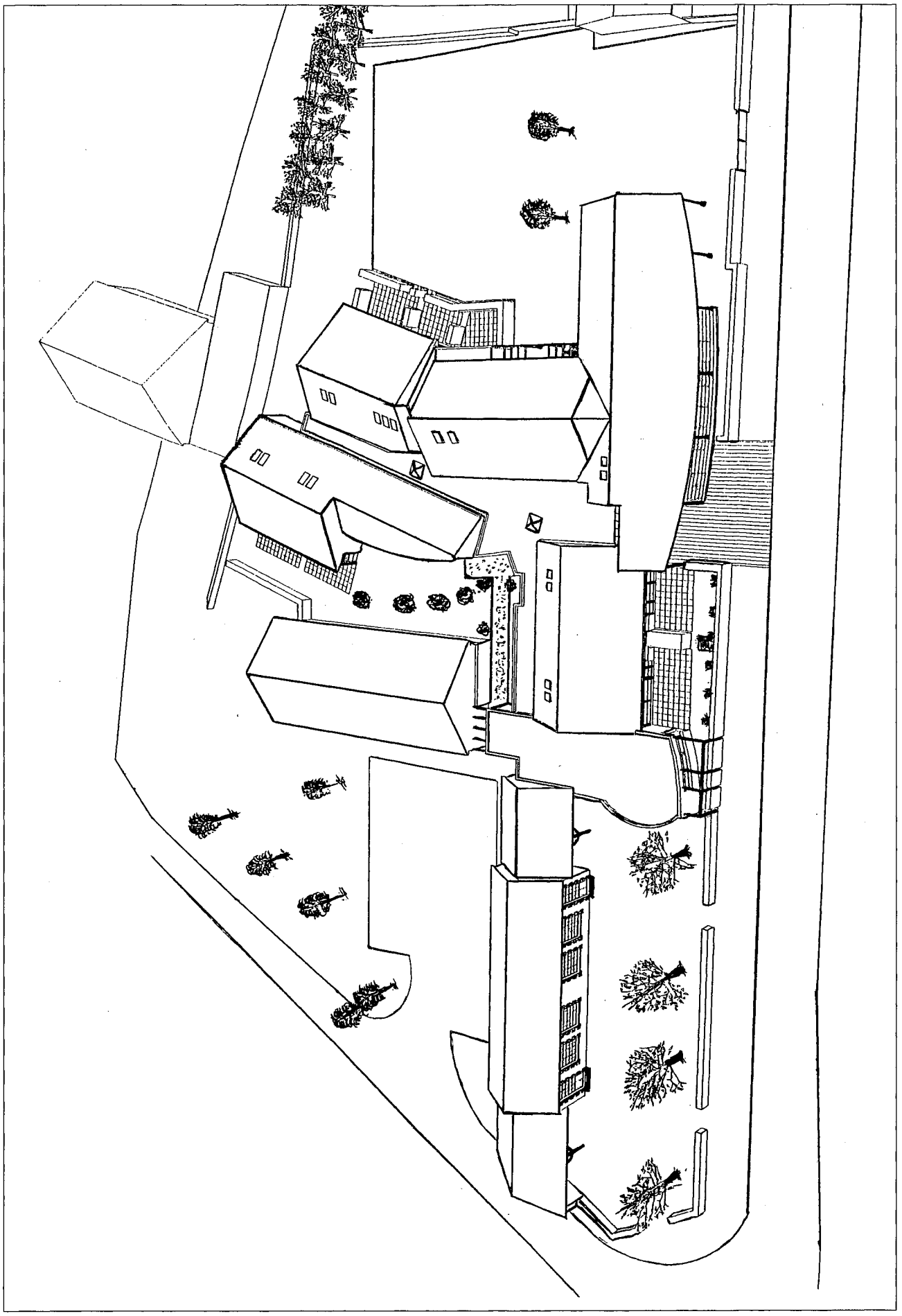

LE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL
LONRAI – COLOMBIERS – CUISSAI – ST-NICOLAS DES BOIS

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal accueille cette année 144 enfants répartis ainsi :

à Lonrai :
- 64 élèves de maternelle petite et moyenne section avec Mme ADAM, moyenne et grande section avec Mme NOBIS,
- 14 élèves en CP, avec Mlle CHAMPION

à Colombiers :
- 21 élèves de CE1 avec M. BAROCHE

à Cuissai :
- 24 élèves de CE2 et CM1 avec Mme LORIQUER
- 21 élèves de CM1 et CM2 avec Mme TETREL.

L'année scolaire 1999-2000 est la dernière année de fonctionnement avec la dispersion des élèves sur 3 sites. En effet, en septembre 2000, élèves et enseignants feront leur rentrée dans la nouvelle école. La mise en commun des moyens matériels et pédagogiques dans ce nouveau lieu d'apprentissage devrait rendre notre mission encore plus efficace : que l'Ecole rurale soit une Ecole de qualité, vivante et dynamique.
En attendant cet événement, voici quelques projets mis en place dans les classes du R.P.I :

THEATRE
Depuis déjà plusieurs années, l'ensemble des classes est abonné au théâtre d'Alençon. Les enfants ont la possibilité de voir 2 spectacles sur le temps scolaire et 1 spectacle avec leurs parents.

MUSEE
Au mois de décembre 1999, les élèves de la grande section au CM2 ont pu admirer les œuvres d'Armand Sholtès exposées au musée d'Alençon. De retour dans les classes, ils ont pu mettre en pratique les différentes techniques utilisées par ce peintre contemporain.
Au printemps «nos jeunes peintres» auront l'honneur de présenter leurs travaux au musée d'Alençon. Cette exposition sera ouverte au public.

MUSIQUE
Depuis le mois d'octobre, Frédérique Lamiré qui a un diplôme universitaire d'intervenante en musique, vient le jeudi tous les 15 jours dans toutes les classes du R.P.I. du C.P. au CM2.
Cette intervenante a été recrutée grâce à un projet élaboré par la Communauté Urbaine d'Alençon, l'Education Nationale et l'Ecole de Musique d'Alençon. Les interventions de Frédérique sont très riches et dynamisantes, les enfants attendent très impatiemment ces moments d'Education Musicale.
Les élèves participeront le 15 juin 2000 au grand rendez-vous musical à Alençon : Musique en Chœur.

SCIENCES
L'ensemble des classes est impliqué depuis plusieurs années dans un projet «Sciences à l'Ecole». Les enseignants ont souhaité travailler cette année sur le thème de l'eau. Des étudiantes en BTS Animation Nature au lycée agricole de Sées, viennent le mardi en classe de CP proposer aux élèves des expériences leur permettent d'entrevoir les fondements de la démarche scientifique.

L'année 2000 sera riche en projets et en sorties culturelles.
L'entrée dans la nouvelle école coïncidera avec l'entrée dans un nouveau millénaire.

Sophie Champion
Directrice de l'école de Lonrai

Finances

PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 1999		
	F	€
Contributions directes	727 200	110 861
Dotations de l'Etat	757 300	115 450
Participation C.U.A.	730 000	111 288
Atténuation de charges	16 500	2 515
Autres produits	423 000	64 486
Excédent 1998	21 300	3 247
	2675 300	407 847

PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 1999		
	F	€
Charges générales	230 000	35 063
Impôts	15 000	2 287
Frais de personnel	450 500	68 678
Subventions	19 500	2 973
Participations	595 000	90 707
Autres charges	131 300	20 017
Frais financiers (emprunt)	122 500	18 675
Autofinancement pour investissement	781 300	119 108
	2345 100	357 508

TRAVAUX ET REALISATIONS		
	F	€
Réfection de voirie	26 900	4 101
Aire de loisirs	20 300	3 095
Aménagement du Bourg	67 800	10 336
Pluvial	106 000	16 160
Eclairage public	13 300	2 028
Effacement de réseaux	78 600	11 982
Terrain	238 000	36 283
Lotissement	718 400	109 519

CONTRIBUTIONS DIRECTES		
	F	€
Taxe d'habitation	126 100	19 224
Foncier bâti	149 900	22 852
Foncier non bâti	31 300	4 772
Taxe professionnelle	359 200	54 760
Compensations et subventions	60 700	9 254
	727 200	110 861

PERMIS DE CONSTRUIRE

Accordés en 1999 :

ROUSTEL – MERCIER	La Frelonnière	Garage
NOJAC Jacques	Bourdon	Piscine
SIVOS Lonrai Colombiers Cuissai	Mairie	Groupe scolaire
SECHET Guy	203 Bis rue de Lancrel	Habitation, Le Bourg
LHOTE Pascal	14 Rue Gabriel Fauré, Alençon	Habitation, Le Bourg
LAUTH William	Le Bourg	Rénovation habitation
BISSON – FROMENTIN	17 Rue Lamartine, Alençon	Habitation, Le Bois Hébert
BERNARD Stéphane	52 Allée J. Marquette, Alençon	Habitation, Montperthuis
DUBOUST Daniel	Le Hamel	Modification habitation, Bourdon
RACINEUX Jean-Paul	3 rue des Colombes, Alençon	Habitation rue du Rocher
BARADU Albert	Le Ronceray	Habitation, Le Ronceray
BAILLY Daniel	15 Rue du Rocher	Véranda
RICHARD René	Montperthuis	Modification d'habitation
TOUYON Geneviève	22 Rue du Clos des Longchamps	Extension d'habitation
PIETTE Jacques	Le bourg	Garage et cave
LEPINAY Philippe	57 rue de la Brebiette, Alençon	Rénovation d'habitation
LOISEAU Jean-François	Le Fléchet	Garage
RIBAULT Thierry	36 Bd Duchamp, Alençon	Habitation, Montperthuis
ROUSSEAU Christian	36 Bd Duchamp, Alençon	Habitation, Montperthuis
JEGU Ludovic	36 Bd Duchamp, Alençon	Habitation, Montperthuis
COUILLARD Pascal	7 place Jean Goujon, Arçonnay	Habitation rue du Parc
CHASSARD Pierrick	La porte du parc	Modification d'habitation

Au conseil municipal

21 janvier

Modification de la décision institutive de la Communauté Urbaine, extension des compétences : centres aérés, petite enfance, maisons de quartier, signalisation, musée, centre d'art, dojo, patinoire, campings, théâtre, compagnie Bleu 202, café-musique la Luciole, participation au Centre de Formation des Apprentis.

25 février

Orientations budgétaires : aménagement de la voirie du Bourg et des abords de l'école, 2e tranche du lotissement le Ronceray, effacement de réseaux aériens, chauffage de l'église, matériel et mobilier Mairie.

Subventions : prévention routière : 470, comice agricole : 750, protection des cultures : 250, Anciens Combattants : 800, Club de l'Amitié : 2 500, Aide Ménagère Alençon-Ouest : 1 420, La Ruche : 4 000, CEDO : 360, C.A.U.E. : 500, LA LO CO : 2 000, Lonrai Activités Loisirs : 2 000, C.C.A.S. de LONRAI : 3 000, Fonds Social pour le Logement : 1 290, Forages Mali : 200.

Accord pour le retrait de la commune de St-Germain-du-Corbéïs du Syndicat d'Electrification.

05 mars

Accord pour l'achat d'un terrain de 12 826 m^2 appartenant à M. et Mme Taupin, sis au Bourg, à 18 F/m2 indemnités comprises

24 mars

Budget primitif : dépenses de fonctionnement : charges générales : 281 000, personnel : 450 000, charges de gestion courante : 827 000, intérêts d'emprunts : 124 000, dépenses imprévues : 10 000, soit au total : 1 692 000 ; recettes de fonctionnement : produits : 37 000, impôts et taxes : 667 000, dotations, subventions, participations : 1 533 000, autre produits de gestion : 210 000, remboursements divers : 5 000, excédent 98 : 21 360, soit au total 2 473 360 F, ce qui dégage un autofinancement pour l'investissement de 781 360. Dépenses d'investissement : amortissement des emprunts : 215 000, matériel : 20 000, voirie 125 000, aire de loisirs : 30 000, bâtiments : 90 000, aménagement du Bourg : 595 000, effacement de réseaux : 120 000, logements locatifs : 672 373, dépenses imprévues : 100 000 soit au total : 2 289 830 ; ces dépenses sont couvertes par l'autofinancement dégagé en fonctionnement, le fonds de compensation de T.V.A. : 230 000, subvention : 70 000 et la reprise de l'excédent global de 1998 : 1 178 070 F.

Les taux des 4 taxes sont reconduits : taxe d'habitation : 3,88 %, foncier bâti : 5,93 %, foncier non bâti : 12 %, taxe professionnelle : 2 %.

Accord pour l'adhésion de St-Nicolas-des-Bois au SIVOS à compter du 1er janvier 2000.

Accord pour un échange de terrain avec M. et Mme Renault Michel au Bourg en vue de la réalisation de la voie d'accès à la 2e tranche du lotissement.

La proposition de l'entreprise DELANGLE est retenue pour l'entretien des espaces verts de la zone industrielle et du rond point : 13 531,32 F pour l'année.

Dénomination des rues de Montperthuis : V.C. 310 : rue des Carrières, cour commune : Grande Cour, portion de voie allant du lavoir à la propriété Guillochon : rue du Lavoir, C.R. 10 : chemin des Soupirs, V.C.5 : rue du Kaolin.

26 avril

Aménagement du Bourg : demande de la Dotation Globale d'Equipement pour une première tranche de travaux de 715 000 F, candidature auprès du Conseil Régional pour un contrat «Cœur de Bourg»'.

La Communauté Urbaine d'Alençon est mandatée maître d'ouvrage pour la construction du réseau d'eaux pluviales de la V.C.7.

20 mai

Approbation du compte administratif de l'année 1998 à l'unanimité.

Au Bois Hébert, Mme Georg abandonne 68 m² de terrain au profit de la commune pour aménagement de voirie.

Acquisitions foncières pour la 2e tranche du lotissement : terrain Dubois : 5 382 m², à 17,60 F/m², terrain Churin : 2 509 m², à 18,275 F/m², terrain Le Bailly : 11 072 m² à 18,275 F/m².

06 juillet

Indemnité de gardiennage de l'église versée au prêtre desservant : 2 879,88 F.

Demande de la SELVI pour l'installation d'une plate-forme de stockage des matières stercoraires. Pas d'opposition, la commue sera très attentive au paysager.

Fortes dégradations sur l'aire de loisirs, une plainte a été déposée.

Obtention de la Dotation Globale d'Equipement au taux de 35 % pour les travaux d'aménagement du Bourg.

Accord du Conseil Régional pour un contrat « Cœur de Bourg » sous réserve d'un audit.

Le devis de l'entreprise BOTTRAS est retenu pour la réalisation du réseau pluvial de la rue de l'église : 84 208,95 F.

02 septembre

Plan d'Occupation des Sols : examen des demandes de changement de zonage consignées par les particuliers lors de l'enquête publique. Seules les parcelles AK 97 et AB 59 peuvent être prises en compte.

10 septembre

Contrat «Cœur de Bourg» : choix du Cabinet EUROCONSEIL pour la réalisation de l'audit d'aménagement : 33 768 F.

Projet de développement du Bourg : présentation de l'étude à long terme comprenant l'analyse de l'existant et la proposition d'un schéma d'organisation générale des zones résidentielles, équipements publics, voirie et stationnement.

Renouvellement de l'application anticipée du Plan d'Occupation des Sols.

28 octobre

Personnel : en raison de l'importante charge de travail de l'employé communal, due à l'extension des espaces verts, il est décidé d'employer un agent non titulaire à temps partiel à compter du 1er janvier 2000.

Une convention sera passée avec une association d'insertion pour le nettoyage du chemin des Rues de Paris.

Approbation de la révision du Plan d'Occupation des Sols.

18 novembre

Suite à l'inscription du château à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, le projet d'aménagement du terrain communal jouxtant le mur du château a été présenté à l'architecte des Bâtiments de France. Celui-ci a accepté que le bâti aille jusqu'au mur.

Suite aux travaux d'assainissement et d'effacement de réseaux de Beaubourdel, une association d'insertion procèdera au nettoyage de la voirie.

Approbation du plan de la 2e tranche du lotissement le Ronceray.

L'aménagement de la R.D.1 dans la traversée du Bourg commencera par l'entrée ouest.

15 décembre

Convention avec Gaz de France pour la desserte du lotissement.

Salle polyvalente: prise en compte de la nouvelle loi concernant les établissements recevant du public et diffusant de la musique amplifiée, visant à garantir la tranquillité du voisinage.

Eglise : le devis de l'entreprise GARNIER est retenu pour la réfection de la peinture du portail et de la porte de la sacristie : 7 953,33 F

Convention avec France-Telecom pour le débouché du cheminement piéton bordant le lotissement sur l'aire du central téléphonique.

RECENSEMENT AGRICOLE

Le recensement agricole 2000 est arrivé ...

Vous avez sans doute vu les affiches annonçant le recensement agricole 2000. Et vous allez bientôt recevoir un courrier du service statistique de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, vous prévenant de la visite des enquêtrices et enquêteurs chargés de recueillir les informations concernant chaque exploitation agricole.
Merci de leur faire bon accueil dans votre commune et de les aider dans cette tâche qu'ils accompliront du **1er octobre 2000 au 31 janvier 2001.** (28 février pour les départements viticoles)

➢ **Pourquoi le recensement agricole ?**
Certains d'entre nous s'interrogent peut-être sur les raisons de ce recensement. Il s'impose tout d'abord parce que tous ceux qui sont concernés par l'activité agricole : exploitants, organisations professionnelles, associations de défense des consommateurs, élus locaux et nationaux, collectivités locales, services administratifs, pouvoir politique, etc., ont besoin de disposer d'une vision globale de notre agriculture pour analyser la situation présente et prendre les bonnes décisions pour préparer l'avenir.
Le recensement agricole permettra ainsi aux pouvoirs publics d'évaluer l'impact des décisions prises et de préparer celles à venir : politique agricole commune, pour l'Union européenne ; loi d'orientation agricole, pour le gouvernement ; gestion de l'espace et aménagement du territoire, pour les régions, les départements et les communes.
Enfin, il répond aux obligations internationales de la France qui, pour conduire sa politique agricole et engager des négociations avec les parlementaires, doit disposer des données les plus exactes et les plus actuelles sur sa situation agricole, comparables à celles de ses voisins européens.

➢ **Un questionnaire novateur**
Ceux qui avaient été enquêtés en 1988, en 1979 ou plus tôt se souviennent peut-être de la visite des enquêteurs et de leur questionnaire. La méthode est toujours la même. Ces enquêteurs, recrutés parmi la population locale, déjà familiarisés avec les questions agricoles, ont reçu une formation auprès des services départementaux de statistique agricole.
Ils " opèrent " de la même façon que lors des derniers recensements, et la séance des questions réponses ne devrait pas durer plus d'une heure à une heure et demie
Le questionnaire, en revanche, a été rénové, afin de prendre en compte les préoccupations actuelles. Certaines parties traditionnelles ont été réduites au profit de questions portant sur les " pratiques culturales raisonnées ", pour mieux préserver l'environnement, les " signes de qualité ", comme les labels et les appellations d'origine, les contrats territoriaux d'exploitation, le gel des terres, les primes et les droits à produire, ... Un questionnaire complémentaire a été mis au point pour la viticulture.

➢ **Qui est concerné ?**
Le recensement agricole concerne toutes les exploitations agricoles, même les plus petites : des seuils très bas ont été retenus (6 chèvres, 10 ruches, une vache, etc.) pour parvenir à une description très fine des différentes façons dont les Français, aujourd'hui, pratiquent toutes les formes d'agriculture et d'élevage.

➢ **Un questionnaire confidentiel**
Les questionnaires issus de ce recensement aboutiront exclusivement dans les services statistiques départementaux du Ministère de l'agriculture et de la pêche, qui sont tenus à la plus absolue confidentialité, conformément à la loi du 7 juin 1951. Comme vous le constaterez, ils ne comportent aucune question sur la valeur des résultats financiers ni sur les revenus des agriculteurs. Vos réponses ne serviront qu'à des traitements statistiques portant sur des ensembles de données, à l'exclusion de tout traitement individuel. Les résultats publiés concerneront toujours un nombre suffisant d'exploitations pour interdire toute identification individuelle.

Dossier

L'UNION EUROPEENNE

HISTORIQUE : LA CONSTRUCTION EUROPEENNE

18 avril 1951 : La France, l'Allemagne fédérale, l'Italie et le Bénélux signent le traité de la communauté européenne du charbon et de l'acier. (C.E.C.A)

25 mars 1957 : traités de Rome instituant la communauté économique européenne (C.E.E) et la communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM).

30 janvier 1962 : entrée en vigueur de la politique agricole commune (P.A.C.).

1er juillet 1968 : union douanière. Elimination des droits de douane intercommunautaires et mise en place du tarif extérieur commun.

Avril 1972 : création du serpent monétaire européen.

Janvier 1973 : traité d'élargissement de la C.E.E. au Danemark, à l'Irlande et au Royaume-Uni.

9-10 décembre 1974 : sommet de Paris. Les chefs d'état et de gouvernement décident de faire élire le parlement européen au suffrage universel direct et de se réunir en conseil européen 3 fois par an pour traiter des affaires communautaires et de la coopération politique.

1er janvier 1979 : instauration du système monétaire européen (S.M.E).

7-10 juin 1979 : première élection du parlement européen au suffrage universel direct.

1er janvier 1981 : entrée de la Grèce dans la C.E.E.

2-4 décembre 1985 : relance de l'intégration européenne par la rédaction d'un acte unique européen (signé le 18 février 1986).

1er janvier 1986 : entrée de l'Espagne et du Portugal dans la C.E.E.

19 juin 1990 : signature de la convention de SCHENGEN.

7 février 1992 : signature à MAASTRICHT du traité de l'union européenne. Il ouvre la voie à une citoyenneté européenne, à la monnaie unique, ainsi qu'à diverses politiques communes : social, défense, affaires étrangères, sécurité...

1er janvier 1995 : l'Autriche, la Finlande et la Suède entrent dans l'union européenne.

16-17 juin 1997 : signature du traité d'AMSTERDAM, qui complète le traité de MAASTRICHT en matière de sécurité et de justice, de citoyenneté européenne, ainsi que de politique extérieure commune.

1er janvier 1999 : mise en place de l'Euro (€), qui doit remplacer les monnaies nationales à partir du 1er juillet 2002. Actuellement, l'union européenne comprend 15 membres (Europe des quinze) : Allemagne, France, Italie, Royaume Uni, Espagne, Pays Bas, Belgique, Grèce, Portugal, Suède, Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Luxembourg.

LES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPEENNES (U.E)

1°) Le Conseil européen (C.E.) et le Conseil des ministres

1°) Le conseil européen,

Composition

Il regroupe :

- ➢ Les chefs d'état et de gouvernement des quinze,
- ➢ Les ministres des affaires étrangères des quinze,
- ➢ Le président de la commission européenne.

Il se réunit 2 à 3 fois par an. Il est présidé à tour de rôle par chacun des pays membres pour une période de 6 mois.

Attributions

Il fixe les grandes orientations politiques, il arbitre les questions litigieuses qui n'ont pu trouver d'accord au sein du conseil des ministres de l'U.E.

2°) Le conseil des ministres

Composition

Varie en fonction de l'ordre du jour (par exemple : les questions agricoles sont soumises aux ministres de l'agriculture).

Le conseil des ministres est présidé à tour de rôle, pour une durée de 6 mois, par chacun des quinze membres de l'U.E. La présidence du conseil est assurée par le pays qui préside le conseil européen. Son siège est à BRUXELLES, mais certaines sessions ont lieu à LUXEMBOURG.

Attributions

Son rôle est d'assurer la coordination des politiques européennes et la gestion de la coopération gouvernementale.

2°) Le Parlement Européen (P.E.)

Composition

Ils sont 626 députés, dont 87 parlementaires français. Ils représentent 374 millions d'Européens.

Ils sont élus au suffrage universel direct depuis 1979. Le scrutin en France se déroule à la proportionnelle à un tour.

Les membres du P.E. sont élus pour 5 ans. Le siège du P.E. est à STRASBOURG (avec des séances additionnelles à BRUXELLES).

Attributions

1°) Pouvoir législatif

Le P.E. partage le pouvoir de décision avec la C.E. dans un nombre considérable de domaines : libre circulation des personnes, marché intérieur, éducation ; etc. Pour certaines décisions d'importance majeure (accords internationaux, nouvelles adhésions d'états, etc.) la C.E. doit obtenir l'avis conforme du parlement.

2°) Pouvoir budgétaire

Le P.E. arrête le budget de la communauté après l'avoir établi conjointement avec le conseil de l'union. La signature du président du parlement le rend exécutoire.

3°) Pouvoir du contrôle démocratique

Le P.E. peut renverser la commission européenne en adoptant une motion de censure à la majorité des 2/3. (Ce qui s'est produit récemment). Il peut constituer des commissions d'enquête.

Il se prononce sur le programme de la commission et lui fait part de ses observations, contrôle la bonne marche des politiques communautaires et la gestion quotidienne des politiques européennes (questions orales et écrites à la commission et au conseil).

3°) La commission européenne

Elle est la force de proposition et l'exécution des lois européennes.

Composition

Composée de 20 commissions, nommée pour 5 ans d'un commun accord avec les états membres. Elle est soumise à un vote d'investiture par le P.E. Il y a 2 membres pour la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne, un membre pour chacun des autres pays et siège à BRUXELLES.

Attributions

Elle dispose seule du droit d'initiative dans le domaine législatif. Elle propose, le C.E. et le P.E. décident. Le C.E. et le P.E. peuvent lui demander de procéder à toutes les études qu'ils jugent opportunes et de leur soumettre des propositions. Elle veille à la mise en œuvre des traités, des règlements et des directives adoptées par la C.E.E.

Elle peut recourir à la cour de justice européenne pour faire appliquer le droit communautaire. Elle gère le budget des politiques européennes. Elle est responsable devant le P.E. Les décisions de la commission sont prises à la majorité.

L'union européenne est également dotée de deux autres organismes :

La cour de justice européenne qui siège à Luxembourg, comprend deux organismes :

- La cour de justice elle-même : qui est chargée de faire respecter le droit en application des traités européens.
- La cour des comptes : chargée de veiller à la légalité et à la régularité des recettes et dépenses de l'union.

Le comité économique et social est un organe d'expression des catégories professionnelles et sociales. Il existe également un Comité des régions, organe d'expression des collectivités régionales et locales. Ces comités peuvent donner leur avis et être consultés sur les questions qui les concernent.

Le C.E. et le P.E. doivent obligatoirement soumettre à ces comités tous les textes d'orientation, ainsi que les directives européennes qui touchent à leurs domaines.

C'est autour de plusieurs compositions florales que le jeudi 20 janvier 2000, Annie ROMAIN accompagnée d'élus, le personnel, l'amicale du personnel de la Communauté Urbaine, les enseignants et les amis témoignaient toute leur sympathie à Marcelle OZILLE, employée municipale depuis 1984, pour sont départ à la retraite.

JOIES ET PEINES

ETAT CIVIL 1999

- EPINEAU Lucie	04 janvier
- LARDEUX Manon	26 mars
- LEBIGOT Benjamin	09 juin
- GESNOUIN Hugo	04 août
- CLECH Sarah	05 août
- RADIGUE Charles	18 août
- MONSALLIER Quentin	27 août
- GENTIL Nicolas	04 novembre
- MARTEL Hugo	10 décembre
- LEMOINE Axel	21 décembre

- ANDRIOT Frédéric et JOLY Sarah	03 juillet
- DUFAY Hervé et FOURNET Virginie	14 août
- LARDEUX Gilles et SOREL Christine	04 septembre
- PASQUIER Nicolas et LEGARÇON Catherine	09 octobre
- LEVERT Guy et MAKEEVA Régina	20 novembre

- VEILLARD André	24 janvier
- CHURIN Joseph	25 mai
- BATEREAU Claude	22 juin
- CIVEYRAC Georges	27 décembre

Vie Paroissiale

PAROISSE SAINTE CATHERINE D'ECOUVES

La paroisse comprend 5 communes : Colombiers, Cuissai, Damigny, Lonrai et Saint Nicolas des bois

Presbytère : Abbé Denis MARY
2 Place de l'église 61250 Damigny,
tel fax répondeur 02 33 29 02 87,
Itinéris 06 07 80 38 83

Messe : Le samedi soir à 18H00 à Lonrai (sauf en été) Le Dimanche matin à 10H30 à Damigny

Baptêmes : le Dimanche matin à l'église de Damigny, pour toute la paroisse (en principe les 1er et 3ème dimanche du mois à 11H15).

Mariages : Dans les cinq églises de la paroisse, suivant les possibilités du prêtre (le samedi après-midi 15H ou 16H30). Inscription au moins 6 mois avant la date envisagée (s'assurer des possibilités de la paroisse avant de tout fixer avec les traiteurs ou propriétaires de salles).

Inhumations : Dans les cinq églises, suivant les possibilités de la paroisse et des pompes funèbres. Des membres de la paroisse (équipe d'accompagnement du deuil) aident les familles à préparer la cérémonie religieuse, les accompagnent à l'église et au cimetière (pour Lonrai : M. Daniel Barteau ou M. Alain Churin).

Premières Communions (Communion privées) an 2000 : Journée de retraite préparatoire : le mercredi 3 mai. Dates et lieux des messes au choix des familles : le samedi 6 mai à 18H à l'église de Lonrai, le dimanche 7 mai à 10H30 à l'église de Damigny.

Professions de Foi (Communions solennelles) an 2000 : retraite préparatoire organisée par l'aumônerie des Collèges d'Alençon (en avril). Messes : dimanches 21 mai et 28 mai à 10H30 à l'église à Damigny.

Dimanche 11 juin (Pentecôte) journée nationale du Jubilé : manifestations religieuses dans toute la France, des informations seront données en temps voulu pour la région d'Alençon.

Vie Associative

REPAS des ANCIENS

Le repas des anciens ne pourra avoir lieu cette année à la salle polyvalente, celle-ci étant réquisitionnée pendant les travaux de l'école. Nous avons donc décidé que le repas se passerait cette année au restaurant, et nous avons retenu " Le Pont de Pierre " à Semallé.

Pour les personnes n'ayant pas de voiture, un service de transport sera mis en place. Nous espérons que l'ambiance familière et chaleureuse qui régnait au repas sera reconduite malgré ce déménagement.

SOLIDARITÉ LES BRIOCHES DE L'AMITIÉ

Cette année encore les bénévoles et des membres du C.C.A.S ont proposé une brioche en échange d'un don. Cette collecte à permis de reverser 5 860 F à l'ADAPEI. Cette dernière peut financer des équipements ou d'autres projets onéreux pour les personnes handicapées.

Nous remercions les bénévoles et les membres du C.C.A.S ainsi que la population qui leur a réservé un bon accueil

BANQUE ALIMENTAIRE

Les membres du C.C.A.S ont organisé pour la 5ème fois une collecte pour la banque alimentaire.

Cette collecte de dons alimentaires est reversée directement à ceux qui sont dans le besoin. Des personnes de la commune ont pu en bénéficier ces dernières années.

Merci à ceux qui ont donné ainsi qu'à ceux qui ont œuvré pour cette collecte.

A.S.S.A.D (ASSOCIATION de SERVICES de SOUTIEN A DOMICILE)

De l'aide spécifique à la prestation spécifique dépendance

Vous aider, c'est notre métier

Notre rôle

Mettre à votre disposition une aide à domicile qualifiée lorsque l'âge la maladie, le handicap ou tout simplement l'organisation de votre vie rendent les actes de la vie quotidienne plus difficiles ou les tâches ménagères plus pesantes. (aide ménagère, préparation des repas, repassage, courses, compagnie, aide à la toilette, au coucher et au lever, promenade)

La proximité

Implantées dans chaque canton de l'Orne, les ASSAD mettent à votre disposition un personnel résidant au plus près de chez vous. Au moindre problème, nous pouvons intervenir très rapidement. Nous veillons aussi à la bonne exécution des prestations effectuées chez vous,

ainsi qu'à l'administration du personnel, et veillons aux remplacements des salariés absents. (maladie, congés)

Respecter l'intimité et la vie privée

Salariée par l'ASSAD ou en service mandataire, chaque ménagère est tenue par un contrat au respect de votre vie privée et de l'intimité de votre foyer. Nous vous proposons un personnel de confiance.

Vos droits

Nous pouvons vous renseigner sur les diverses prises en charges ou exonérations auxquelles vous pouvez prétendre. Nous vous aidons à monter le dossier administratif requis pour les obtenir.

VENEZ VOUS RENSEIGNER
A NOTRE BUREAU

A.S.S.A.D
10 rue Principale
61250 DAMIGNY

Tel 02 33 29 09 18

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Comme tous les ans l'Association tient son assemblée générale à la Mairie du lieu du siège.

Elle remercie toutes les personnes de leur présence lors des cérémonies patriotiques, afin de perpétrer le souvenir de ceux qui sont morts pour la France.

Notre association compte 69 membres, un de plus que l'année précédente. Toujours le même appel : vous pouvez nous rejoindre.

Lors de la cérémonie du 11 novembre M. Joaquim PUEYO, Conseiller général et Mme Annie ROMAIN, Maire ont remis la médaille d'Afrique du Nord à :

- M. CROISÉ Roger
- M. SEICHAIS Bernard
- M. OZILLE Albert

Le banquet qui a réuni 74 personnes (Lonrai, Cuissai) a eu lieu à la salle de Cuissai.

Je remercie Mmes LETARD et SEICHAIS pour les compositions, ainsi que les enfants qui ont déposé les fleurs au cimetière et monument.

Le 22 janvier une galette était offerte aux membres et conjoints de l'association, à la salle de St Nicolas des Bois, c'est la deuxième année que nous renouvelons cette journée amicale.

Le Président,
P. LEGARÇON

ASSOCIATION SPORTIVE LA. LO. CO

GYMNASTIQUE :
- 24 adhérents

Progression par rapport à l'année dernière. L'entraînement se déroule le mardi soir.

TENNIS DE TABLE :
- 3 équipes engagées au championnat FSGT représentant 7 adhérents, évoluant en Promotion d'Honneur et 3ème Division. Les matchs ont lieu le mardi et le mercredi soir selon le calendrier du championnat. Nous avons un vétéran M. MOINET Raymond qui a représenté l'association au championnat de France.

Responsable : VANNIER Daniel
Les Landes, COLOMBIERS
tél. 02 33 27 50 92 ou 06 81 01 12 39

TENNIS :
- 6 adhérents
Equipe montante en Poule D, résultats en :
1997/1998 en double : 5/9, par équipe : 2/8
1998/1999, évoluant en poule C
1999/2000 : 3ème en poule C (pour l'instant)

Responsable : COME Denis
7 rue Jean II, ALENÇON
tél. 02 33 81 90 21

CYCLOTOURISME :
- 2 adhérents
Les brevets se déroulent le samedi après-midi et le dimanche matin. Un brevet est organisé par l'association le jeudi 13 mai à 8 h 00 dans le bourg de COLOMBIERS.

Responsable : VANNIER Daniel
Les Landes, COLOMBIERS
tél. 02 33 27 50 92 ou 06 81 01 12 39

PETANQUE :
- 5 adhérents pour l'année 1999, on espère avoir 2 équipes pour l'an 2000 (soit environ 8 joueurs) évoluant en Division 4. Recherche personnes intéressées.

Responsable : TRUDELLE Dominique
8 rue Fernand Forest, ALENÇON
tél. 02 33 27 40 87 ou 06 68 43 65 59
Tournoi de l'association :
Dimanche 4 juillet 2000 à 13H30.
Terrain de pétanque de LONRAI

COURSE D'ORIENTATION : Dimanche 27 juin 2000, départ 9H dans le bourg de Colombiers. Comme l'année dernière 2 à 6 personnes par équipes. Le circuit sera d'environ 30 km avec de multiples questions, énigmes, charades et jeux.

SI VOUS ETES INTERESSES PAR L'UNE DE CES ACTIVITES PRENEZ CONTACT AVEC LE RESPONSABLE

Composition du bureau :
Président : VANNIER David
10 rue des Pinsons, 72610 Le Chevain
tél. 02 33 81 95 10 ou 06 81 01 51 44
Vice président : COSME Serge
3 rue de la Rangée, 61250 Lonrai
tél. 02 33 26 47 85
Secrétaire : CHANTEPIE Axelle
Le Hamel, 61250 Lonrai
tél. 02 33 26 11 77
Secrétaire adjointe : VANNIER Odile
10 rue des Pinsons, 72610 Le Chevain
tél. 02 33 81 95 10
Trésorier : VANNIER Daniel
Les Landes, COLOMBIERS
tél. 02 33 27 50 92 ou 06 81 01 12 39

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES du regroupement pédagogique de

LONRAI – COLOMBIERS –
CUISSAI –ST-NICOLAS DES BOIS

L'association est ouverte à tous les parents d'enfants fréquentant les écoles du R.P.I. Elle organise différentes manifestations pour participer au financement des activités organisées dans le cadre scolaire ou à l'acquisition de matériel pédagogique. Au cours de cette année, beaucoup de nouveaux membres sont venus rejoindre l'association.

Le loto du 11 décembre dernier à Colombiers, s'est déroulé dans une ambiance familiale et

amicale, devant une salle comble. L'A.P.E. remercie chaleureusement les artisans et les entreprises de plus en plus nombreux et fidèles chaque année.

D'ores et déjà, prenez date pour le :

➢ Samedi 24 juin : fête de fin d'année des écoles du R.P.I.

Que cette nouvelle année si symbolique et riche en événements, avec l'ouverture de la nouvelle école, amplifie le dynamisme et le développement du regroupement pédagogique.

Merci et à très bientôt.

La Présidente de l'A.P.E.
Catherine HAMARD

CLUB DE L'AMITIE

1999 – Année internationale des personnes âgées de l'O.N.U.
Semaine internationale des Aînés Ruraux, concrétisée par le Rassemblement Départemental des Aînés Ruraux au Parc Elan le 18 juin. 3 500 personnes étaient rassemblées, venues de tous le département de l'Orne pour faire la fête et dire au revoir à Adrien DONAT notre président qui cède sa place à Maurice MUCHERY.

Participaient à ce rassemblement :
- le Préfet de l'Orne
- le Sénateur Maire d'Alençon
- le Président du Conseil général
- le Président national des Aînés ruraux

de nombreux maires et responsables d'associations.

Plus modestement le 20 octobre nous avons fêté les 20 ans du Club Cantonal d'Alençon-Ouest qui fut fondé par Louis MARIGNIER, aujourd'hui dans sa centième année, qui par sa présence et son dynamisme est un bel exemple de courage pour nous. Merci à tous les maires du Canton qui avaient fait le déplacement pour cette bien sympathique cérémonie.

En 1999 les Aînés Ruraux sont allés en Andalousie, aux Floralies de Nantes et aux courses de Craon. Pour 2000 un voyage en Corse est prévu au mois de mai.

Cette année nous a endeuillés avec la disparition de Joseph CHURIN, un de nos plus fidèles adhérents.

Nos rencontres se font le 1er et le 3e mardi du mois, à la Mairie de Lonrai.

La Présidente : Bernadette DUBOUST
contact : 02.33.26.03.81

ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE LONRAI ET SES ENVIRONS

2000 ! Un chiffre rond, porteur d'espoirs pour les uns mais aussi de doutes pour les autres après les terribles évènements qui ont marqué ce début d'année. Un maître mot a pourtant été évoqué à chaque instant : Solidarité !

Tous les membres de notre association souhaitent que cette nouvelle année apporte à chacun d'entre vous ces biens précieux que sont la santé et le bonheur au sein de votre foyer. De nombreux arrivants ont choisi notre commune pour y vivre avec leur famille, nous leur souhaitons la bienvenue et espérons que les activités proposées par notre Association répondent à leurs besoins et attentes.

Quant au Centre de Loisirs que nous organisons pour vos chères " petites têtes blondes " chaque été, nous lui souhaitons encore au moins un siècle d'existence grâce à la motivation des équipes bénévoles, actuelles et futures, qui feront vivre cette association. En ce qui concerne l'équipe actuelle, nous ferons en sorte que les mots : amitié, partage, respect de l'autre conservent tout leur sens pour le bien-être de chacun.

" **La Ruche** " ouvrira donc ses portes à nouveau cet été du **3 juillet au 4 août**. De nombreuses activités, organisées par la animateurs, seront proposées aux enfants de **3 à 12 ans**. Comme l'an passé, outre les activités " traditionnelles " que sont les activités manuelles, la cuisine, le chant, le théâtre, le sport, l'expression corporelle ... vos enfants pourront participer à des sorties en autocar à la journée mais aussi à des mini-camps. Ceux-ci remportent chaque année un vif succès. Ils permettent aux enfants de " s'expatrier " dans la campagne ornaise (pour 2 ou 5 jours aux choix), de pratiquer des activités sportives et de nature tout en jouant aux " Castors Juniors ".

Nous vous espérons encore très nombreux cet été à venir partager votre mois de juillet avec les enfants de Lonrai et des communes avoisinantes.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

Corinne HUCHET
Le Bourg, 61250 LONRAI
Tél. 02 33 26 63 54 (le soir)

ASSOCIATION LONRAI ACTIVITÉS LOISIRS

L'association a repris ses activités dès la rentrée de septembre.

Rappel des ateliers :

Décoration de la maison et activités manuelles
Ouvert le jeudi après-midi, tous les quinze jours de 14 à 17 H, salle du rez de chaussée, mairie de LONRAI.
Créations diverses ; abat-jour, coussin, cartonnage, broderie, crocher, tricot etc.
Prix par séance : 10 F
Animatrice : Colette DANTON
tel 02 33 27 58 32.

Art floral
3 séances par an animées par la Société Horticole de l'Orne
dates 24 mars 2000 : Duo de fleurs
22 septembre 2000 : Citron fleuri
15 décembre 2000 : Composition pour Noël
2 séances organisées par l'association et animée par des fleuristes, le thème reste à définir.
Prix : 50 à 70 F selon le choix et la complexité des thèmes.

Projets pour la rentrée 2000

Chant – chorale
Condition d'ouverture de cette section :
Groupe de 12 à 15 personnes dont 3 hommes minimum
Cours : le lundi de 20 H 45 à 22 H
Prix : 15 F environ
Intervenant : Professeur de l'école de musique d'Alençon

Dessin – peinture
Cet atelier serait ouvert à tous, débutants et chevronnés, adultes et ados à partir de 11 ans.
Quand : le vendredi soir (pour permettre aux ados de participer)
Périodicité : 1 à 2 fois par mois
Intervenante : Artiste peintre de St Ceneri le Gérei.

Pour permettre à l'association de préparer l'ouverture de ces 2 dernières sections, il serait souhaitable de vous faire connaître dès maintenant et en tout état de cause avant le 30 avril 2000.

CONTACT : M. FOURNET
Tel 02 33 29 27 00.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

POUR OBTENIR OU POUR EFFECTUER	OU S'ADRESSER	PIECES A FOURNIR	OBSERVATIONS
Déclaration de reconnaissance	Mairie	Pièces d'identité	L'enfant prend le nom du parent qui l'a reconnu le premier et dans le cas d'une déclaration conjointe il prend le nom du père
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	Livret de famille ou extrait d'acte de naissance (personne décédée) et carte d'identité (déclarant). Certificat médical constatant le décès. Eventuellement Titre de concession de cimetière	Doit être faite par un parent ou une personne susceptible de donner des renseignements sur l'état civil du défunt.
Demande de célébration de mariage	Mairie du domicile	Extrait de naissance, certificat prénuptial, attestation de domicile, liste des témoins et fiche de renseignements divers	Doit être célébré à la Mairie du domicile de l'un des futurs époux ou de leur résidence établie après un mois d'habitation continue.
Extrait de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer la date de naissance, nom et prénoms (nom de jeune fille pour les femmes mariées) oindre une enveloppe timbrée avec l'adresse	Délivré gratuitement Pour les personnes nées à l'étranger , s'adresser au Service Central d'état civil : 11 rue Maison Blanche 44941 NANTES Cedex 9
Extrait de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer la date du mariage, les noms et prénoms. Gratuit, joindre une enveloppe timbrée avec l'adresse	Pour les mariages à l'étranger, s'adresser au Service Central d'état civil : 11 rue Maison Blanche 44941 NANTES Cedex 9
Extrait de décès	Mairie du lieu de décès, Mairie du domicile après transcription du décès.	Date de décès, nom et prénoms. Gratuit, joindre une enveloppe timbrée avec l'adresse	Pour les mariages à l'étranger, s'adresser au Service Central d'état civil : 11 rue Maison Blanche 44941 NANTES Cedex 9
Fiches d'état civil Individuelle - Familiale	Dans n'importe quelle Mairie	Livret de famille ou extrait de naissance ou carte d'identité.	**Gratuit**
Fiches d'état civil et de Nationalité Française	Dans n'importe quelle Mairie	Carte d'identité en cours de validité (moins de 10 ans à la date de la demande)	**Gratuit**
Légalisation de signature	Mairie	Carte d'identité et présence obligatoire du demandeur	**Gratuit** Signature en Mairie
Duplicata de livret de famille	Mairie du lieu de mariage ou de domicile	En cas de perte : fournir l'état civil des conjoints et enfants	**Gratuit**
Certificat de vie commune	Mairie du domicile	Pièces d'identité + justificatif de domicile	**Gratuit** Aucune valeur juridique
Certificat d'hérédité.	Mairie du domicile de l'un des héritiers ou notaire	Livret de famille du défunt mentionnant le décès. (Nom, profession, adresse de tous les héritiers) Gratuit	Délivré après étude de la situation : - à l'un des héritiers qui doit justifier de son lien de parenté et de son identité - pour recevoir les sommes figurant au compte du défunt, inférieures à 35000F

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Certificat de vie	Mairie	Livret de famille ou extrait de naissance de moins de 3 mois	**Gratuit**
Certificat de Nationalité Française	Greffe du Tribunal d'Instance d'Alençon	Pièce d'identité de l'intéressé(e). Livret de famille des parents ou toute autre pièce prouvant la nationalité. Copie intégrale de l'acte de naissance.	**Gratuit.** Délai d'obtention : 15 jours environ
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Pièce d'identité et justificatif récent de domicile (*Quittance de loyer, EDF, téléphone)*	Conditions : avoir 18 ans ou les avoir à la clôture de la liste (*28 février suivant)*, arriver sur la commune, ou déménager à l'intérieur de la commune. Inscriptions jusqu'au 31 décembre pour liste de l'année suivante
Passeport.	Mairie.	- 2 photos d'identité, -livret de famille ou extrait de naissance, - carte nationale d'identité ou pièce d'identité avec photo - 2 justificatifs récents de domicile - pour les mineurs, autorisation du représentant légal - 400 F de timbres fiscaux (maximum 3 timbres) - en cas de renouvellement apporter l'ancien passeport)	**Validité :** 5 ans comme passeport et 5 autres années comme carte d'identité Les mineurs, sortant du territoire français et non accompagnés de leurs parents, détenteurs d'un passeport, sont dispensés d'une autorisation de sortie de territoire.
Carte d'identité	Mairie	- 2 photos d'identité - livret de famille (*obligatoire pour les mineurs)* - 2 justificatifs récents de domicile - copie intégrale de l'acte de naissance - en cas de renouvellement, apporter l'ancienne carte d'identité sinon une autre pièce d'identité avec photo	**Validité :** 10 ans Le demandeur doit être présent, s'il est mineur, accompagné de son représentant légal. Dans le cas d'un divorce apporter le dispositif de jugement désignant le parent exerçant l'autorité parentale sur le mineur et sa garde.
Certificat d'autorisation de sortie de territoire délivré aux mineurs de nationalité française	Mairie	Livret de famille et carte nationale d'identité du mineur en cours de validité	**Gratuit :** immédiat Demande à faire par le représentant légal **Validité :** 1 par voyage
Copie conforme	Mairie	Présentation de l'original et de sa copie manuscrite ou photocopiée	**Gratuit**
R.M.I.(Revenu Minimum Insertion	C.C.A.S Mairie Service R.M.I.	Pièces d'identité ou livret de famille, RIB, notification Assedic	
Carte d'Invalidité Civile	COTOREP (Adultes) 57 rue Cazault CDES Cité Administrative	La mention figure sur la carte selon le handicap, formulaire, certificat médical, photos, fiche individuelle d'Etat Civil	**Gratuit** Délai d'obtention : 7 à 9 mois en moyenne

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Carte de Combattant	Cité administrative Service Anciens combattants Place Bonet ALENÇON	Fiche individuelle d'Etat Civil. Photocopies certifiées conformes des pièces militaires.	**Gratuit**
Extrait de casier judiciaire	Casier Judiciaire National 107 rue de Landreau 44079 NANTES Cedex	Se présenter muni d'une pièce d'identité ou rédiger une demande mentionnant : nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance et adresse complète. Dater la demande et la signer. Joindre une fiche individuelle d'Etat Civil + enveloppe timbrée.	Le Casier Judiciaire National est compétent pour les personnes nées dans les départements d'outre mer (DOM) mais pas dans les territoires d'outre mer (TOM)
Permis de chasser	Délivrance des imprimés pour passer l'examen : mairie, en début d'année. Obtention : Préfecture	Validité annuelle en mairie. Permis 3 volets *(délivré par la Préfecture)* Attestation d'assurance Redevance cynégétique *(à retirer au Crédit Agricole)*	Acquittement du permis à la Perception d'Alençon
Changement de domicile	Mairie du domicile. Pour une arrivée ou pour un changement à l'intérieur de la commune : accueil, élections. Pour un départ : service élections	Carte d'identité. Pièces justificative récente de domicile. Le cas échéant : carte d'électeur	Pour un départ : signalez votre nouvelle adresse.
Raccordement aux réseaux publics assainissement et eaux potables		Communauté Urbaine (Service Réseaux)	
Cadastre : Consultation des plans cadastraux et extraits	Accueil au Cadastre		Consultation sur place. Délivrance extraits de matrice cadastrales et plans cadastraux.
Démolition de bâtiments existants	Accueil en Mairie	Retirer le formulaire **« Permis de démolir »**	Fournir plans et photos
Construction : Habitation et annexes de Plus de 20 m_.	Accueil en Mairie	Autorisation de construction nécessitant un permis de construire.	Le permis de construire est aussi exigé pour les travaux de confortation des fondations.
Construction de 20 m_ modifications de façades, clôtures	Accueil en Mairie	Retirer le formulaire **« Déclaration de travaux »**	
Constructibilité des terrains	Accueil en Mairie	Retirer le formulaire **« Certificat d'Urbanisme »** ou **« Renseignements d'Urbanisme »** s'il s'agit d'une simple mutation en l'état.	Le certificat d'Urbanisme est obligatoire en cas de division de propriété
Alignement des constructions par rapport aux voies publiques	Accueil en Mairie	Plan de masse du terrain	Consulter la DDE pour l'alignement
Changement d'affectation des locaux : 1 – sans travaux d'aménagement intérieurs touchant au bâtiment 2 – avec travaux d'aménagement intérieurs touchant le bâtiment	Accueil en Mairie	Retirer le formulaire **« Permis de construire »**	

QUELQUES DICTONS

JANVIER :
" Mieux vaux un voleur dans le grenier que le beau temps en janvier. "
" Pluies de janvier ne vont pas dans le panier. "
" A la Saint-Sébastien, l'hiver reprend ou se casse les dents. "

FEVRIER
" Le lendemain de la Saint-Blaise, souvent l'hiver s'apaise. "
" Février chaud par aventure à Pâques remet sa froidure. "
" Si février ne donne pas de bourrasques tous les mois sont courroucés. "

MARS
" S'il gèle le 24 mars, les poiriers diminuent d'un quart. "
" S'il gèle à la Saint-Gontran, le blé deviendra grand. "
" Veux-tu oignons, seigle, petits pois ? Sème-les vers la Saint Benoît. "

AVRIL
" Avril frais, mai chaud, prépare tes tonneaux. "
" Quand Saint-Marc n'est pas beau, pas de fruits à noyaux. "
" Pluie à la Sainte-Opportune, ni cerises ni prunes. "

MAI
" En mai, chaude et douce pluie fait belle fleur et riche épi. "
" Après la Sainte-Angèle, le jardinier ne craint plus le gel. "
" A la Sainte-Denise s'arrête la bise. "

JUIN
" En juin, soleil qui donne n'a jamais ruiné personne. "
" S'il tonne en juin, année de paille et de foin. "
" Prépare autant de tonneaux qu'en juin tu trouveras de jours beaux. "

JUILLET
" Juillet ensoleillé remplit cave et grenier. "
" Juillet sans orage, famille au village. "
" Année de groseilles, année de bouteilles. "

AOUT
" En août sec, gros nuage en l'air : c'est la neige pour l'hiver. "
" Marie qui peut tout, arrange ou défait tout. "
" Le Saint-Laurent mouillé, l'automne est au bout de l'allée. "

SEPTEMBRE
" Automne en fleurs, hiver plein de rigueur. "
" En septembre, si trois jours il tonne, c'est un nouveau bail pour l'automne. ",
" Quand vient Saint-Mathieu, adieu l'été. "

OCTOBRE
" Octobre en bruine, l'hiver en ruine. "
" A la Saint-Luc, sème dru ou ne sème plus. "
" Brouillard d'octobre, pluie de novembre font bon décembre. "

NOVEMBRE
" A la Saint-Toussaint, le froid revient et met l'hiver en train. "
" Chaleur de novembre nuit fort. "
" Si la première neige ne prend, de l'hiver elle ne prendra. "

DECEMBRE
" Lorsque Saint-Eloi a bien froid, quatre mois dure le grand froid. "
" Plus il y a de neige, moins il y a de grêle. "
" A la Sainte-Julie, le soleil ne quitte plus sont lit. "

LE LABYRINTHE

A vous de trouver le bon chemin

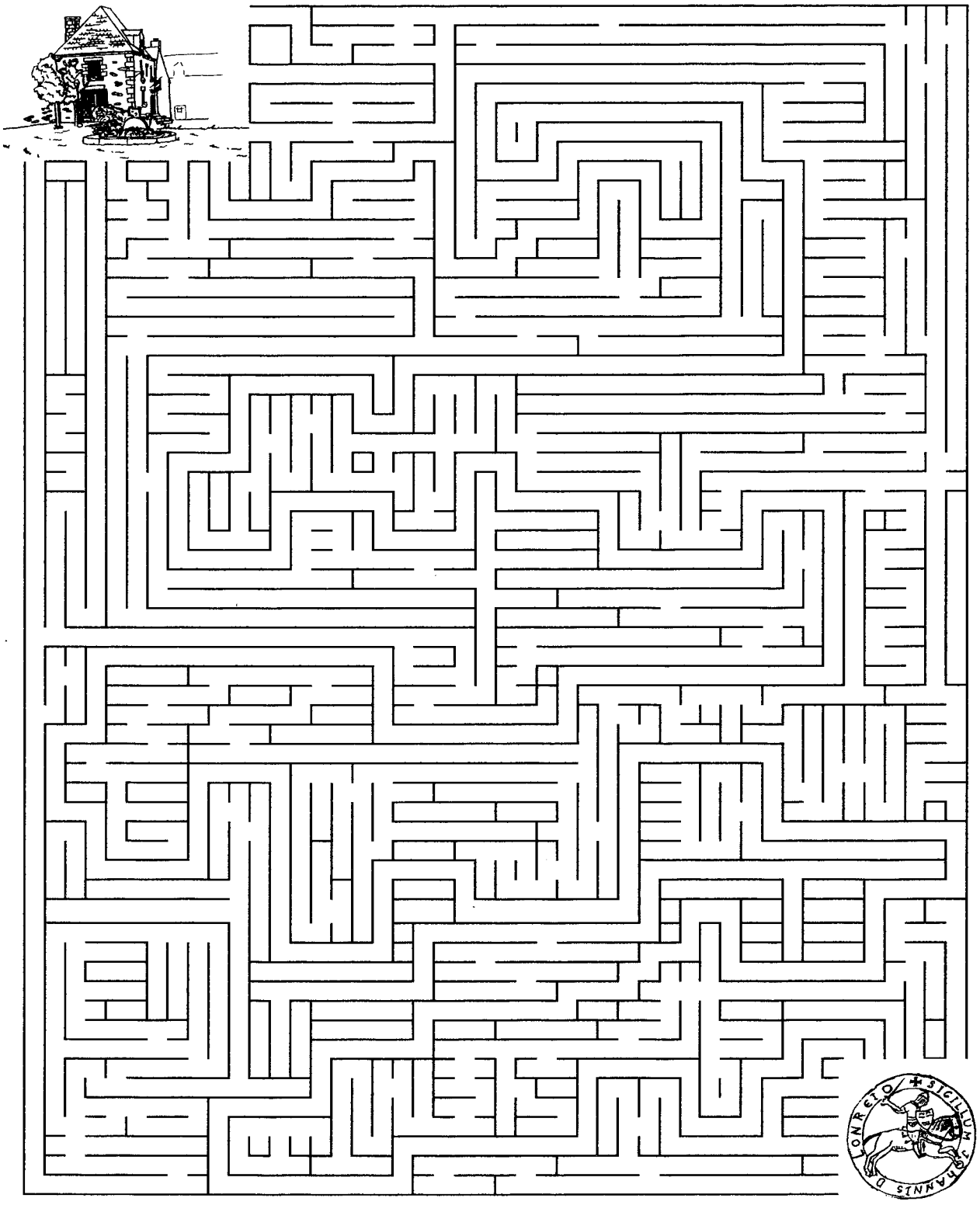

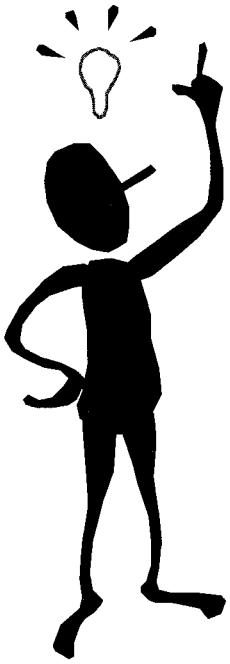

LE COURRIER DES LECTEURS

VOUS AVEZ UNE IDÉE, UNE SUGGESTION

AMÉNAGEMENT, CULTURE, CADRE DE VIE, SOCIAL, INFORMATION, ANIMATION Etc.

ces quelques lignes sont à votre disposition pour vous exprimer.

Pour faciliter le dialogue, vous pouvez, si vous le souhaitez, indiquer votre nom, prénom et adresse :

MÉMENTO
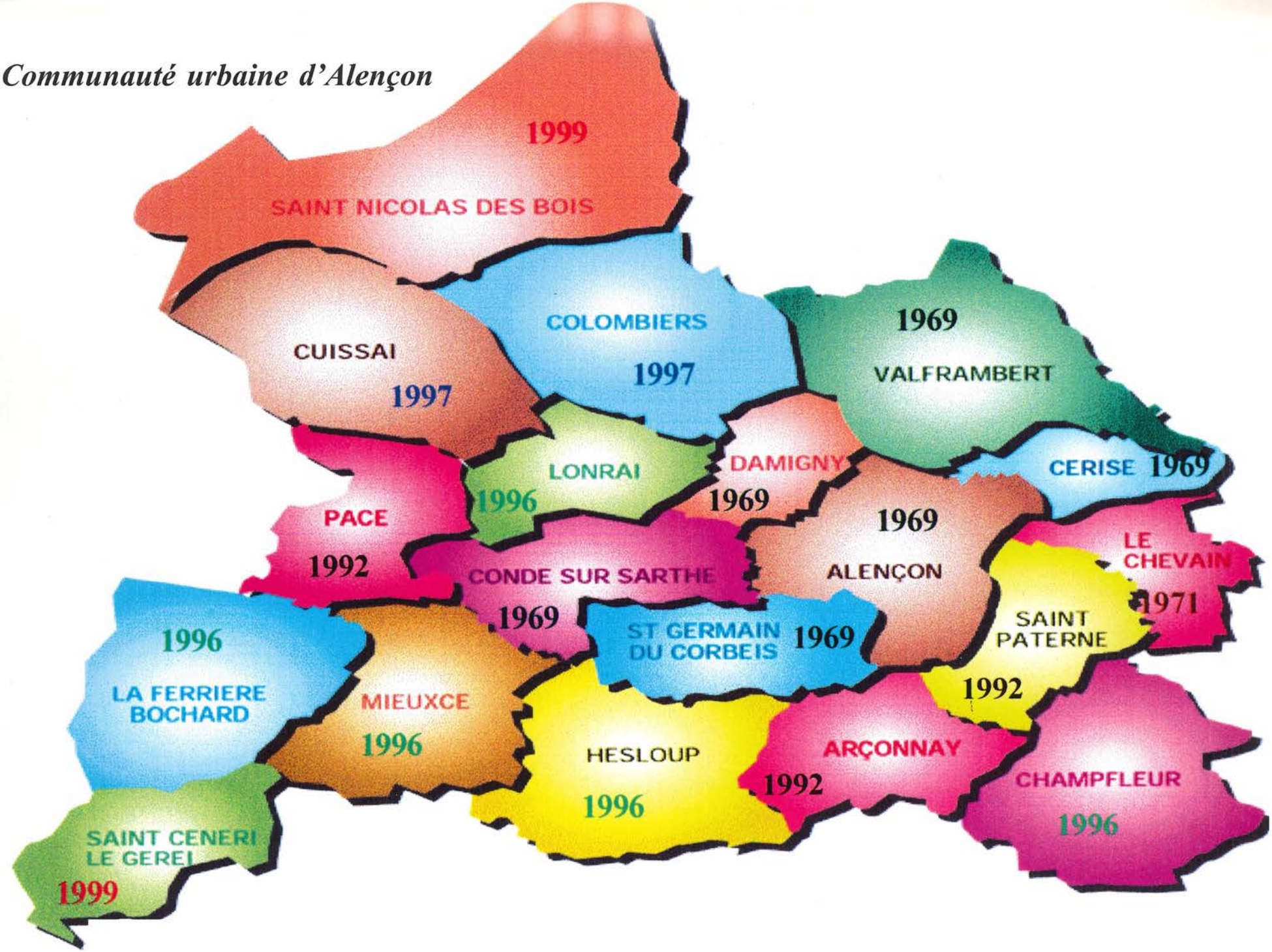
Communauté urbaine d'Alençon